

FICHE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

QUARTIER DES CHÂTELS

ZONE VISÉE : 64145Mb

MODIFICATION AU RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 4

RESPONSABLE : SÉBASTIEN PAQUET

Fiche n°01

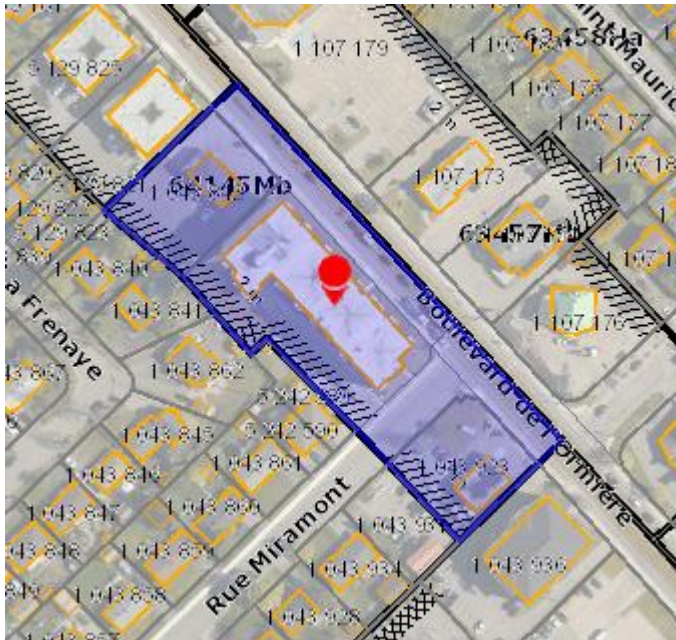
No. dossier : 2207-690

VERSION DU 2022-07-29

DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE

Zone où le conseil de la ville a compétence

À l'est de la rue Vanier, au sud de la rue d'Avignon, à l'ouest du boulevard de l'Ormière et au nord de la rue Durand et de son prolongement vers l'ouest.



(SECTION À SUPPRIMER AVANT DE JOINDRE AU SOMMAIRE)

ÉCHÉANCIER PROJÉTÉ

DATES CIBLES

Signature du sommaire décisionnel

Octobre 2022

Conseil d'arrondissement

Octobre 2022

OBJET DE LA DEMANDE

- Modification au plan de zonage (Annexe I)
- Modification à une grille de spécifications (Annexe II)
- Autre modification
- Plan de participation publique

EXPOSÉ DE LA SITUATION

La zone 64145Mb est située sur le boulevard de l'Ormière et comprend trois lots. Un de ceux-ci est occupé par un projet résidentiel (maison Martin Matte), un autre par un garage et le troisième par un bâtiment mixte. Le bâtiment mixte comprend des logements à l'étage et des commerces de vente au détail et services au rez-de-chaussée.

Le nombre d'établissements de vente au détail et services est limité à deux dans la zone. Le propriétaire du bâtiment mixte aimerait ajouter un commerce additionnel dans son immeuble, ce qui n'est pas autorisé.

La zone concernée est située à quelques mètres du pôle commercial constitué du centre commercial Place l'Ormière et de la quincaillerie Rona (Durand). Considérant que dans la zone deux bâtiments sur trois comprennent une vocation commerciale, il est proposé de retirer le contingentement des usages du groupe C2 Vente au détail et services.

MODIFICATION PROPOSÉE

Usages autorisés

Usage contingenté

- Retirer - Le nombre maximal d'établissements destinés à un usage du groupe C2 vente au détail et services est de deux - article 301